

RÉUNION PRESIDENTS DES COMITÉS LIGUE AURA

Saint-Etienne

Samedi 28 octobre 2017

Présents : Paula BARATA (73), Patrick CHAPPUIS (01), Valérie CORDURI-DAVIET (74), Jean-Pierre DEFFOUR (42), Claudine MARESCHAL (38), Patrick PÉAN (63), Jean-Louis PERCHET (26/07), Patrick SINGLA (69), Frédéric CHABERT (Trésorier 01)

Excusés : Christian EYMARD (43), Aurélien CHOMONT (03)

Absent : Yvon INTARTAGLIA

1 – Compte Rendu Réunion Pacte de Développement à la fédération

Document récapitulatif à renvoyer aux présidents de comités (Patrick S)

Présentation des 6 piliers : service aux clubs, ITFE, Formation, PPF, arbitrage, COC, Communication-événementiel-marketing

ITFE : La ligue demande d'avoir plus de liberté dans l'organisation des formations

PPF : la fédé considère que la ligue Aura est en perdition en nombres de joueurs d'où la réflexion fédérale : « A quoi servent les 8 pôles ? »

Question à l'ETR : pouvons-nous avoir un bilan/suivi des joueurs de pôles ?

COC : championnats territoriaux à développer. Envisager un règlement sportif différent pour les filles, adapter les championnats ?

Arbitrage : manque de ressources salariés

Com : le pilier est très avancé pour la fédération mais est surprise du nombre de salariés pour la com/com notamment par rapport à l'arbitrage

Service aux clubs : les comités départementaux sont partie prenante bien évidemment sur le pacte de développement. Les indicateurs : indice de pénétration sur les 3-65 ans, indice de maillage de territoire, indice de satisfaction des clubs, indice de valorisation des clubs, au moins 5 licenciés par commune

La demande de la ligue pour le pacte à hauteur de 394 000 euros a été refusée.

Il n'y aura pas a priori de compte-rendu de la réunion. La fédération doit nous faire une proposition : parts fixes/parts mobiles

La fédération évoque la fusion des comités.

Commentaires : avec la réforme, les clubs ont plus de mal et le premier souci des comités c'est d'accompagner les clubs existants et les aider à perdurer. Mieux préparer les clubs en amont du début de saison qui ne sont pas forcément préparés aux règlements, au nouveau fonctionnement.

Dossier envoyé tardivement aux comités alors qu'il a été reçu auparavant à la ligue donc difficulté pour le remplir dans les temps et avec les informations communiquées.

Comment la ligue va travailler avec les comités ? Une réunion « Services aux clubs » sera organisée courant fin novembre-début décembre.

Des fiches actions seront envoyées aux comités.

Mise à disposition : Le titre gracieux n'existe plus

Suggestion : Pourquoi ne pas mettre au fur et à mesure les salariés en conventionnements avec la ligue sur les actions directes des comités ?

2 – COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

La commission sportive va revoir les demandes de dérogation de sur-classement.

Un souhait : Traiter les demandes de dérogations différemment selon que ce soit en filles et en garçons.

Il faudrait revoir les championnats et adapter les inscriptions libres en fonction des niveaux notamment en M15 pour éviter les différences que l'on peut constater depuis le début de la saison.

Revoir les catégories et les tranches d'âges : M13-M15-M17-M20 pour les masculins et M13-M15-M18 pour les filles avec 4 années d'âges sur les M18.

Revoir les fonctionnements et l'application des règlements entre les différents secteurs afin qu'ils soient uniformisés et harmoniser les discours.

Vu les difficultés de mises en place sur les jeunes, ne serait-il pas plus judicieux de bien organiser et consolider les championnats jeunes et attendre l'année 2018-2019 pour qu'ils passent en championnat territoriaux ? Le problème est identique du côté de l'arbitrage.

Tenir compte des remontées des comités/clubs et de l'ETR.

3 – L'ARBITRAGE

Fournir à la CTA le planning des formations avec les coûts.

La CTA prend en charge les frais de formation, les suivis... en fonction du nombre fixé.

Le président de la commission rend visite à tous les comités pour répondre aux questions et expliquer le fonctionnement.

Les comités sont dans l'attente des prérogatives d'organisations sur leur territoire afin de pouvoir mettre en place rapidement les actions vers les clubs.

4 – DIVERS

Interdépartementaux : les comités doivent créer les conventions. A priori un salarié de la ligue les a créées et les comités ne peuvent les modifier car elles sont verrouillées.

Les conventionnements avec la fédération : Un nouvel avenant sera mis à jour avec les structures qui mettent à disposition leur salarié.

Les conventionnements ligue : tous les comités n'ont pas reçu la convention qui permet la mise à disposition de leur salarié. A voir au cas par cas.

Les présidents de comité réitèrent leur demande : est-ce que tous les mails généraux envoyés aux clubs peuvent être mis en copie des comités ?

Les comités sont prêts à œuvrer pour le handball de demain conjointement avec la ligue et demandent à être considérés et écoutés.

Fin de la réunion à 16h.

Patrick SINGLA
Représentant des Présidents de Comités

Valérie CORDURI-DAVIET
Secrétaire de séance